

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

---

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL521

présenté par  
M. Mazars, rapporteur

-----

### ARTICLE 8

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« adresse »

le mot :

« remet ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.